



UNION DES ARMATEURS À LA PÊCHE DE FRANCE

L'UAPF est un syndicat patronal qui a pour but de fédérer les armements à la pêche français, quels que soient leurs lieux d'activité, leurs métiers ou la taille du ou des navires.

Le secteur pêche français est durement impacté ces dernières années : COVID, BREXIT, prix du carburant, ... **les sujets d'inquiétude ne manquent pas !**

De plus, avec les problèmes récurrents liés à l'obtention d'un PME, l'absence de visibilité sur les quotas de pêche, les difficultés de recrutement des marins, la formation, l'attractivité du métier, les attaques des ONG... **tous les jours les entreprises de pêche doivent se battre pour préserver leurs droits.**

Dans ce contexte, nous considérons que **les différents types de pêche sont fondamentalement complémentaires** et qu'il est nécessaire de se regrouper pour **conforter une vraie représentation patronale dans le secteur de la pêche**, financièrement indépendante et active, pour mieux promouvoir les intérêts des entreprises et **défendre la légitimité de la pêche commerciale et sa rentabilité à long terme**. A l'issue de la procédure ouverte par la Direction Générale du Travail sur la mesure de la représentativité des syndicats patronaux en 2021, l'UAPF demeure aujourd'hui très majoritaire avec un poids de 88,11%.

Si nous participons à ces élections dans les Comités des pêches, c'est avant tout pour que nos adhérents puissent **participer activement aux décisions prises, et dire en toute légitimité ce qui est acceptable ou non pour leurs entreprises**. En effet, nous défendons l'idée que les Comités des pêches doivent s'appuyer sur les compétences des syndicats patronaux et des OP, mais que leurs missions ne sont pas de s'y substituer.

Nous sommes attentifs aux besoins particuliers de nos adhérents, qu'ils soient constitués en société, y compris de pêche artisanale, ou en nom propre. **Nous luttons contre les discriminations entre les flottilles de pêche**, notamment lors de la création de nouvelles licences régionales ou lors des définitions parfois irrationnelles des critères d'attribution des licences, qui laissent les armements en bas de tableau ou empêchent toute transmission d'entreprise, y compris aux ayants-droits.

En choisissant l'UAPF, vous faite le choix de représentants pragmatiques et soucieux de simplifier le mille-feuille de la représentation professionnelle, en recentrant chacun sur ses missions.

Pour plus d'informations sur qui nous sommes et nos actions, visitez notre site internet : <https://uapf.org>

Vous pouvez nous contactez au [01.42.66.32.60](tel:01.42.66.32.60) ou par mail uapf@uapf.org